



www.sage-authion.fr

ELABORATION DU DIAGNOSTIC DU SAGE AUTHION

COMMISSION

« Gestion quantitative de la ressource et inondations »

24 septembre 2009 - Beaufort-en-Vallée - 9 h 30

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
M. Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;
Melle Julie WEISS, Animatrice de la CLE ;
Mme Marie Noëlle BRIERE, Secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP 44
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr
Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

Commission « Gestion quantitative de la ressource et Inondations »

Etaient présent(e)s :

- Mme ALLEE Kristell (Entente interdépartementale Authion) ;
- Mme BEAUSSIER Carine (JCT Plants SAS) ;
- M. CANTIN Yannick (Vice-président de la Commission Locale de l'Eau) ;
- M. CHAIGNEAU Alexandre (Chambre Agriculture 49) ;
- M. CROIZE Vincent (CA Saumur Loire Développement) ;
- M. De CHAULIAC Guy (Syndicat Départemental de la Propriété privée rurale 49) ;
- M. DESPEIGNES Jean-Luc (Mairie Les Rosiers-sur-Loire) ;
- M. Du BOULLAY Yves (Syndicat forestier de l'Anjou) ;
- M. FLAMAND Hubert (Pépinières Charles DETRICHE) ;
- M. FROGER David (Chambre d'Agriculture 37) ;
- M. GRELLARD Yannick (Que choisir) ;
- M. GUERET Bernard (Président SIVD) ;
- M. GUERY Jean-Paul (SPSM 49 et UPSA) ;
- M. LAIZE Pascal (FDSEA 49 / Pdt Syndicat Maïs Semence) ;
- M. LAMBERT Jean-Denis (CRABV) ;
- M. LEPAGE Yves (Sauvegarde de l'Anjou) ;
- M. MAILLARD Laurent (DDEA 49) ;
- M. MALOYER Claude (AAPPMA Les Fervents de la Gaule) ;
- M. MARTIN Pierre (Syndicat Mixte Loire Authion) ;
- M. MEGE Thierry (service G.Eau Conseil général) ;
- M. NICOLAS Yann (Fédération de pêche 49) ;
- M. RENOUE Jean-Claude (ASPIE) ;
- M. RICHARD Allain (Conseiller général 49) ;
- M. ROUSSEAU Patrick (Mairie de Brion) ;
- M. ROYER Marc (ONEMA) ;
- M. ROYET Sylvain (Syndicat Couasnon).

Etaient excusé(e)s :

- M. JAMERON Guy (SIAEP Beaufort-en-Vallée)
- M. MAUGOUR Patrice (Agriculteur Adjoint Maire Jarzé)
- M. MOREAU Etienne (Président Syndicat Haut Lathan)
- Mme THIRY Danielle (Présidente SIAEP Bourgueil)

Animaient la réunion :

- Mme BEHRA Marie (IDEA Recherche) ;
- M. MURTIN Jean-Michel (SOGREAH Consultants) ;
- Melle WEISS Julie (Animatrice de la CLE du SAGE Authion).

◆ ◆ ◆

Ordre du jour de la réunion

- 1/ Etapes d'élaboration du SAGE et calendrier ;
- 2/ Rappel des objectifs et de la méthode du diagnostic ;
- 3/ L'approche sociologique ;
- 4/ Le diagnostic : Expertise et points de vue des acteurs ;
- 5/ Les étapes à venir.

Préambule

M. Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion, accueille les participants à la commission thématique « Gestion quantitative de la ressource et Inondations » et les remercie de leur présence. Il prévient les participants que M. DU BOULLAY (représentant du Syndicat Forestier de l'Anjou) fera une intervention au cours de la réunion, et invite tous les participants à intervenir de la sorte pour développer une réflexion sur la présente thématique. Il donne ensuite la parole à Melle WEISS, animatrice de la CLE, qui présente le déroulement général de la commission ainsi que l'ordre du jour.

1/ Etapes d'élaboration du SAGE et calendrier

Melle WEISS fait le point sur l'état d'avancement de la phase d'élaboration du SAGE Authion, mentionnant les futures étapes que la CLE devra engager, du diagnostic au choix de la stratégie.

Etapes :

- **Le diagnostic** : Définition et hiérarchisation des enjeux spécifiques du territoire ;
- **Expression des tendances d'évolution** : Description de l'évolution à venir du territoire ;
- **Elaboration des scénarios contrastés** : Boite à outils permettant aux acteurs de choisir une stratégie, avec une évaluation économique de chaque scénario ;
- **Elaboration de la stratégie collective pour atteindre le scénario retenu** : Choix des mesures à retenir à partir d'objectifs collectifs pour définir un règlement, des fiches-actions et des propositions d'organisation.

Calendrier :

Le diagnostic finalisé sera présenté au bureau de CLE le 19 novembre 2009 et à la CLE le 3 décembre 2009.

Afin de laisser aux membres de la CLE le soin de lire attentivement le rapport et de pouvoir y apporter des modifications ou des remarques, une deuxième réunion de CLE sera programmée en début d'année 2010. La date reste encore à déterminer, le diagnostic sera validé lors de cette dernière assemblée plénière.

Attention! Certaines dates, notamment du bureau de CLE et de CLE ont été modifiées (voir fin du compte rendu).

Après avoir présenté le premier point de l'ordre du jour, Melle WEISS donne la parole aux chargés d'études pour la suite de la présentation.

2/ Rappel des objectifs et de la méthode du diagnostic

Mme BEHRA présente les objectifs du diagnostic et la méthode utilisée pour y parvenir.

Objectifs :

- Evaluation de l'existant associé aux milieux et aux usages
- Analyse des interactions « usages-milieux » et leurs impacts en termes de satisfaction et d'insatisfaction

- Identification des groupes d'acteurs et repérage des conflits d'usages et des points de blocages
- Evaluation objective du territoire

Méthodologie :

La réalisation du diagnostic se base sur une analyse approfondie de l'état des lieux auquel y sont ajoutées les données récoltées lors des 22 rencontres individuelles et des commissions de travail.

Enfin, Mme BEHRA rappelle les objectifs des présentes réunions de commissions thématiques, précisant les règles de conduite à respecter pour leur bon déroulement.

3/ L'approche sociologique

Afin de mettre en évidence les convergences et les divergences d'intérêt entre les acteurs, un diagnostic sociologique a été réalisé à partir des entretiens individuels auprès des membres du bureau de la CLE et d'autres personnes ressources.

Mme BEHRA liste les personnes rencontrées et synthétise les propos rapportés par celles-ci. M. LAIZE demande à ce que M. NICOLAS ne soit pas compté dans la liste des entretiens des membres du bureau mais parmi celle des personnes ressources techniques.

Lorsque Mme BEHRA présente le point de vue des acteurs quant au développement des filières végétales qui pourraient occulter d'autres filières, M. LAIZE demande alors de détailler quelles seraient ces autres filières à développer. En effet, il faut différencier la zone située dans le PPRI où l'activité industrielle n'est pas envisageable, avec les exploitations de l'amont du bassin versant où d'autres filières agricoles sont exploitées (arboriculture, élevage, etc...).

Mme BEHRA donne l'exemple du tourisme, cité par les acteurs rencontrés, comme étant une autre filière à développer.

Mme BEHRA conclut par le point de vue général dégagé par les acteurs lors de ces entretiens. En effet, la vision du territoire est globalement homogène pour l'ensemble des acteurs, tous s'accordent à dire que le bassin de l'Authion a évolué « des marécages au végétal spécialisé ». Par contre, la vision de l'eau et de sa ressource est très partagée sur le territoire. Elle diverge en fonction des acteurs et des usagers.

4/ Le diagnostic : Expertise et points de vue des acteurs

M. MURTIN prend désormais la parole pour aborder le volet technique du diagnostic sur la thématique « Gestion quantitative des eaux » de la présente commission.

Il présente le fonctionnement hydraulique du bassin versant de l'Authion et aborde les problématiques des inondations, des étiages et des prélèvements dans la ressource.

Les inondations :

Lorsque M. MURTIN présente les ouvrages de protections déployés le long de la Loire, M. RENOUX considère que le renforcement de la digue créé un faux sentiment de sécurité. Il donne l'exemple de la Chapelle-sur-Loire où le maintien est faible. Il ajoute que s'il y avait une

submersion puis une rupture de la levée (comme la crue de 1856) les inondations seraient très dangereuses.

M. RICHARD tient à signaler que dans chaque commune soumise au risque inondation, un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est établi et affiché. Le risque inondation doit être connu et consultable par tous.

- **Les étiages :**

M. RENOUX s'interroge sur la réglementation des rejets de STEP en période d'étiage. En effet, si le débit du cours d'eau est nul, est-il possible de rejeter les effluents de STEP dans le milieu ?

M. MURTIN répond que le respect des rejets de STEP est fixé par un débit d'étiage de référence 5 ans, le QMNA¹. Toutefois, les rejets ont toujours lieux même si le débit d'étiage est inférieur au QMNA5 car on considère que c'est exceptionnel.

M. MARTIN fait une remarque sur le manque de données récentes et fiables sur les débits d'étiage. Il signale que des jaugeages mensuels ont été réalisés depuis 1966 jusqu'en 1984 par la SADRAL mais que ces données ont été jugées « douteuses » par la DIREN, donc non fiables.

Mme ALLEE ajoute que les 5 stations de jaugeages soumises à déclaration ou à autorisation au titre de la loi sur l'eau sont en cours d'installation. Elles intègrent le programme de mesures compensatoires lié à l'arrêt de pompage de l'Entente Interdépartementale Authion.

- **Les prélèvements :**

M. MURTIN présente ensuite l'expertise des prélèvements superficiels et souterrains.

En ce qui concerne les prélèvements agricoles, M. CHAIGNEAU souhaite nuancer le résultat de 30Mm³/an prélevé à 50% dans les eaux souterraines et 50% dans les eaux superficielles.

Premièrement, ces 30Mm³ prélevés par an, sont les volumes maximums prélevables et non les volumes réellement prélevés. De plus, la répartition des prélèvements entre les eaux superficielles et de surface n'est pas tout à fait équivalente à 50%. En effet, les prélèvements en eaux souterraines intègrent les prélèvements réalisés en nappe alluviale. Or la nappe alluviale de l'Authion et de la Loire sont extrêmement liées aux eaux superficielles de l'Authion. Il pense ainsi que la part d'eau prélevée en eau superficielle est plus importante que celle prélevée en eau souterraine.

Mme ALLEE confirme ces propos et précise qu'une étude commandée par l'Entente a estimé à hauteur de 40% les pertes d'eau prélevée en Loire au sein de l'Authion réalimenté. L'une des causes de ces pertes serait le transfert vers la nappe alluviale induisant le prélèvement d'une part de ces volumes par les forages.

M. LAMBERT revient sur la difficulté de définir la répartition des prélèvements, en particulier entre la nappe du Turonien et celle du Cénomaniens. En effet, grands nombres de pompages sont classés dans le Cénomaniens alors qu'ils sont effectués dans le Turonien. Un problème de cote induit que le Cénomaniens englobe les forages de toutes les nappes.

M. LAIZE signale que ces cotes ont été fixées par le BRGM.

Lorsque M. MURTIN présente les différentes couches géologiques de la nappe du Cénomaniens, M. CANTIN propose de transmettre à la CLE les coupes de forages qu'il possède.

¹ QMNA : Débit (Q) mensuel (M) minimal (N) de chaque année civile (A). Le QMNA 5ans est la valeur du QMNA telle qu'elle ne se produit qu'une année sur cinq. (Source : DIREN)

M. DU BOULLAY prend alors la parole en tant que représentant des forestiers de l'Anjou pour faire une contribution sur la problématique des prélèvements dans la nappe du Turonien.

Il construit son argumentation en développant les points suivants :

- La gestion forestière, c'est avant tout la gestion de l'eau :

Les pompages sous, ou à côté des forêts ainsi que le recalibrage intempestif des cours d'eau créent des rabattements de nappe, ce qui assèche les ruisseaux alimentant les secteurs forestiers.

- Une nappe phréatique se comporte comme un compte en banque (elle est plus facile à vider qu'à remplir) :

Le mythe de la ressource inépuisable ne tient pas. La création de la réserve de Rillé le démontre au même titre que les prélèvements en Loire.

- Une nappe phréatique se gère comme un compte en banque :

On ne doit pas prélever plus que l'alimentation, avec une différence notoire, c'est que l'eau ne s'emprunte pas, à moins de la stocker (Rillé) ou de la prélever en Loire.

- La nappe du Turonien alimente la grande majorité des ruisseaux du bassin de l'Authion, ainsi que ceux de la dépression de Vernantes :

Les sources de l'Est et du Sud-Est du bassin de l'Authion se trouvent toutes au contact du Cénomaniens supérieur imperméable et du bas du massif calcaire du Turonien.

Le Turonien est le château d'eau des ruisseaux et rivières locales (comparé à une éponge).

Certains ruisseaux alimentés par la nappe phréatique du Turonien (aquifère d'accompagnement) sont de plus en plus fréquemment mis à sec en période d'irrigation des cultures agricoles par :

- pompage (visible) de la totalité du débit du ruisseau
- création d'un point de pompage sur les sources ou dans la nappe phréatique (étang)
- pompage par forage dans les sables et graviers de base du Cénomaniens prélevant à la fois l'aquifère de base et l'aquifère du Turonien (difficile à détecter), conduisant là aussi à l'assèchement des puits de surface et des sources.

En conclusion, la ressource en eau de la nappe du Turonien est très fragile et doit être gérée correctement pour :

- éviter de puissants rabattements de nappe sous les forêts qui les surplombent,
- continuer à alimenter les ruisseaux et les forêts situés à l'aval,
- retrouver un débit d'étiage normal dans les rivières,
- éviter les risques de pollution de la nappe des graviers de base du Cénomaniens lorsque les forages captent systématiquement deux aquifères et quelque fois plus,
- éviter une réalimentation très lente des ruisseaux asséchés car les volumes nécessaires pour recréer un débit sont importants.

Selon M. DU BOULLAY, en cas d'absence de mesures fortes sur les prélèvements qui conduisent à des étiages très précoces, le risque de désertification est réel.

Enfin, M. DU BOULLAY donne sa perception du ressenti de la population locale, qui déplore :

- l'assèchement systématique des puits de surface et de certaines sources de ruisseaux,
- le gaspillage visible de l'eau (irrigation en journée),
- la mortalité importante des poissons,
- l'étiage qui commence dès le début de l'irrigation (Pont Ménard, Ville au Fourrier, Fontaine Suzon).

Un débat se crée autour de cette intervention.

M. ROYER confirme ces propos en donnant l'exemple de sources qui ont été percées et où l'ensemble des puits aux alentours se sont asséchés.

M. LAMBERT considère que l'eau est un atout de développement à condition qu'on sache le gérer. Il confirme les propos de M. DU BOULLAY quant à la description de la nappe du Turonien comparée à une éponge.

M. LEPAGE souhaiterait que la problématique des pompages par forage dans le Cénomaniens prélevant deux aquifères soit éclaircie en réunion de CLE, avec une intervention des services compétents, comme le BRGM ou la DDEA du Maine-et-Loire.

M. MAILLARD répond qu'il sera impossible de réunir en si peu de temps les données nécessaires pour répondre à cette problématique.

M. NICOLAS ajoute que ce phénomène de rabattement de nappe se retrouve dans tout le département du Maine et Loire.

M. FLAMMAND demande s'il existe des solutions pour réalimenter la nappe du Turonien.

M. FROGER pense que si une étude doit être réalisée sur l'évolution des niveaux des nappes d'accompagnement, les données doivent être corrélées à la pluviométrie. Il insiste sur cette corrélation en rappelant que la nappe des Faluns a entraîné une crue à la suite de précipitations intenses.

Pour conclure ce débat, un grand nombre de participants à la commission s'accorde à dire que la problématique des forages dans le Turonien et le Cénomaniens est un enjeu important à soulever par la CLE dans le cadre de l'élaboration du SAGE, tant en terme quantitatif que qualitatif.

M. MURIN aborde enfin la synthèse sur l'évolution des prélèvements, toutes ressources confondues.

M. LAIZE rectifie une donnée présentée. En effet, ce ne sont pas les prélèvements agricoles qui ont été multipliés par 2 en 10 ans, mais les déclarations de prélèvement. Il insiste sur cette nuance très importante.

M. FROGER signale que pour la partie Indre-et-Loire, on observe aujourd'hui une relative stabilité des déclarations.

M. LEPAGE demande s'il serait possible d'avoir un éclairage sur cette évolution des prélèvements via l'Observatoire de l'eau de 2008, lors de la prochaine réunion.

- Le point de vue des acteurs :

Mme BEHRA présente le point de vue des acteurs quant à la gestion quantitative de la ressource.

M. LAIZE est surpris par la vision que peuvent avoir les acteurs quant à l'irrigation du maïs semence. Il signale que d'une part sur les 20 000 ha de maïs irrigués, seulement 5000 ha sont consacrés au maïs semence.

D'autre part, M. ROUSSEAU signale que le maïs hybride a diminué sa demande en eau depuis 10 ans.

Face à ces différentes remarques, M. CANTIN propose à la cellule d'animation de la CLE d'organiser une journée sur le terrain pour informer les non initiés sur l'évolution des pratiques agricoles du territoire.

Quant à la vision que peuvent avoir les acteurs sur l'irrigation, M. GUERY tient à rappeler que l'irrigation est un moyen de production et non un moyen de surproduction.

M. LEPAGE ajoute néanmoins que l'eau doit être payée à son juste prix. Par ce biais, il faut trouver un compromis entre l'utilité économique de l'eau et les nuisances que cela peut induire sur le milieu.

M. RICHARD signale enfin, que les premiers résultats de la Charte de l'Eau du Maine-et-Loire seront disponible prochainement.

5/ Les étapes à venir

Melle WEISS présente les futures étapes à venir pour la poursuite de l'élaboration du diagnostic jusqu'à sa validation en CLE.

Une modification du calendrier a été apportée par la présidence de la CLE a posteriori des commissions : la validation du diagnostic sera réalisée par la CLE en deux étapes. Les dates à fixer vous seront transmises prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CANTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 12H30.